

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

22

**Date de
convocation**

17/09/2025

**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX -J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES – O. REY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS – E. PALMA - A. HERVIEUX - P. GROSJEAN – P. CHABAS - C. REYNAUD

Procurations : I. MARESCAUX à J-L LUSTENBERGER
B. DUFAY à S. ABBES
C. GIORGINI à M. JOUMOND
C. BILLAUD à E. PALMA
J-P. SOGGIA à P. GROSJEAN

Absent : L. CAPANNINI

Secrétaire : B. GUILLOT

DELIBERATION N° 14230925 : ENSEIGNEMENT - Convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe – Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT)
RAPPORTEUR : Joséphine DANON

Par décision en date du 21/06/2021, la commune de Caumont-sur-Durance avait été retenue pour bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Plan de relance numérique » pour l'école élémentaire Fernand Perrin. Cela a permis d'équiper les classes de l'école élémentaire en matériel numérique.

L'un des volets de ce plan concerne les services et ressources numériques (Espace Numérique de Travail ENT) et l'accompagnement pédagogique.

Depuis, la commune a mis à disposition des familles un Espace Numérique de Travail permettant de favoriser les usages pédagogiques et de faciliter les relations entre les familles et l'école.

La maîtrise des compétences numériques est un enjeu majeur pour l'avenir des élèves et la condition de leur insertion citoyenne, sociale et professionnelle. Il est proposé de passer pour l'année scolaire 2025-2026 une nouvelle convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe avec les Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse.

Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- Définir les rôles et engagements des parties relatifs à la promotion, l'accompagnement, la formation et l'assistance pour la mise en œuvre de l'ENT, la fourniture et le traitement des données à caractère personnel nécessaires ainsi qu'un cadre de gouvernance et de pilotage ;

- Sécuriser juridiquement les conditions de traitement des données à caractère personnel en clarifiant notamment les obligations et responsabilités de chacune des parties ;
- Formaliser les responsabilités et rôles de chaque partie dans le cadre de la mise en œuvre de l'ENT au sein de l'école Fernand Perrin.

Le Conseil Municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) paru au Journal Officiel de l'Union Européenne L119/1 du 4 mai 2016, modifié par le rectificatif publié dans le JOUE L127/2 DU 23/05/2018,

Vu la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, modifiée et ses décrets d'application,

Vu le schéma directeur national des ENT (SDET) publié sur le site EDUSCOL du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,

Vu la délibération n° DEL 09-071221 du 07/12/2021 approuvant la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe – Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT),

Vu le projet de convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe – Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT),

Considérant que les clauses sont satisfaisantes,

- **APPROUVE** le projet de convention présenté et annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe – Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) avec les Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Vaucluse,
- **PRECISE** que la convention est valable pour l'année scolaire 2025-2026.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – H. GARCIA – I. MARESCAUX – J. TEXIER – S. HOSTALERY – B. GUILLOT – D. LIBES – O. REY – B. DUFAY – N. MALLEM – A. MULAS – S. ABBES – M. JOUMOND – A. LORNE – G. CLOCHER – F. ORTS – C. GIORGINI – E. PALMA – A. HERVIEUX – C. BILLAUD – P. GROSJEAN – P. CHABAS – C. REYNAUD – JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

ABSENT : L. CAPANNINI

Fait à Caumont-sur-Durance, le 23 septembre 2025

Le Maire
Claude MOREL



Le Secrétaire de séance
Bernard GUILLOT



Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 084-218400349-20250923-14230925-DE

*délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois q
réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par
l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*